



**Pierre-Yves Maniquet**

Directeur Sophiart Consulting

Membre du Collège régional de Prospective de Wallonie

***Une Wallonie leader dans le processus de construction européenne***

**Version au 7 novembre 2018**

---

## **1. Un héritage qui confère crédibilité et responsabilité**

Depuis 1921, la Belgique a été active, pour ne pas dire moteur, dans tous les processus de construction d'ensembles supranationaux en Europe. L'Union économique belgo-luxembourgeoise en 1921, le BENELUX en 1944, les traités instaurant la CECA en 1951, la CCE et Euratom en 1957, et ensuite toutes les avancées de l'Union européenne, telles que la création de l'Euro et de l'espace Schengen sont autant de balises dans la participation sans faille de la Belgique à la construction de ces ensembles dont les peuples européens attendent la paix et la prospérité. C'est sans compter l'OTAN et l'ONU dont la Belgique abrite les sièges politique et militaire pour la première et dont elle a régulièrement assuré la présidence du Conseil de sécurité de la seconde.

La Belgique a d'ailleurs apporté son lot de contributeurs notoires à ces processus d'intégration. Qu'il nous suffise d'évoquer les personnalités de Paul-Henri Spaak, Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, Jean Rey, Étienne Davignon, Léo Tindemans ou plus récemment Herman Van Rompuy, Louis Michel, Marianne Thyssen ou Guy Verhofstadt pour nous rappeler que, petit pays, la Belgique a toujours joué un rôle plus que proportionnel à son importance géographique et économique dans ces processus d'intégration. À cela s'ajoute que la capitale de la Belgique est sans doute plus connue dans le monde comme étant le siège des institutions européennes que comme la capitale d'un petit pays hybride qui tient comme une de ses caractéristiques essentielles d'avoir toujours trouvé des solutions politico-juridique à ses tensions communautaires pendant que dans bon nombre d'autres pays européens une violence politique meurtrière accompagnait le plus souvent ce type de dynamique : terrorisme et guerre civile en Irlande, terrorisme en Espagne, Guerre civile dans l'ex-Yougoslavie, etc.

C'est dire que le dialogue, la coopération et le fédéralisme, qu'il soit de construction ou de partition, font pour ainsi dire partie de l'ADN de la belgitude, cette manière particulière d'être au monde.

Cet héritage ne nous confère-t-il pas une responsabilité collective en même temps qu'il donne de la crédibilité à nos voix ? À condition toutefois que la singularité belge ne se limite pas aujourd'hui à offrir l'image quelque peu chaotique d'un ensemble dont la complexité institutionnelle a permis l'épisode du blocage de l'adoption du traité CETA.

En effet, le partage des compétences de notre ex-état national entre notre désormais Belgique fédérale et ses entités fédérées a entraîné une forme d'éparpillement de la représentation belge à l'étranger, et notamment dans les institutions européennes. Partant de là, la tentation pourrait être grande de considérer que la Wallonie n'a pas particulièrement vocation à être motrice dans le processus de construction européenne, voire même qu'elle aurait vocation à être une sorte de lanceuse d'alerte ou d'objectrice de conscience face aux errances conjecturées liées aux risques de prédation d'un monde globalisé.

Je considère, au rebours d'une telle vision, qu'aucun WalDeal portant l'ambition d'une trajectoire volontariste de redéploiement socio-économique de la Wallonie à l'horizon 2036 ne peut faire l'économie d'une vision résolument volontariste de la construction européenne et du leadership que la Wallonie à vocation et légitimité à jouer dans ce processus.

Selon moi, la place et le rôle de la Wallonie en Europe d'ici à 2036 doit se penser en référence à 5 axes majeurs :

- une vision ambitieuse de la contribution de la Wallonie à une Europe post-Brexit ambitieuse ;
- la présence des instances wallonnes dans les instances européennes ;
- la dimension des dynamiques transfrontalières ;
- le rapprochement de l'Europe et des citoyens ;
- la place des politiques européennes dans la politique wallonne.

## **2. Une vision ambitieuse de la contribution de la Wallonie à une Europe post-Brexit ambitieuse**

À l'heure où le nationalisme refait surface aux quatre coins de l'Europe sous des formes diverses, parfois antagonistes, oubliant les leçons d'une Histoire qui a conduit les nations d'Europe à se déchirer durant des siècles dans des guerres sanguinaires, la Wallonie, assumant le riche héritage de la contribution belge au projet fédéraliste de paix et de prospérité durables en Europe, est légitimement fondée à porter et inspirer une vision ambitieuse de l'Europe post-Brexit.

Je préconiserais d'agir sans tarder sur trois axes susceptibles d'activer une telle dynamique :

- **La création d'une commission parlementaire wallonne de l'intégration européenne** permettra de raviver la flamme européenne dans le Saint des Saints de la démocratie wallonne. Cette commission devra être un vivier d'idées et d'initiatives visant à alimenter et inspirer l'action gouvernementale.
- **La création en Wallonie d'un Collège régional de Prospective européenne**, constitué d'un large panel d'experts et de contributeurs de la société civile, autant belges qu'européens, aura pour mission d'ouvrir et de mener des réflexions prospectives tendant à esquisser les voies par lesquelles la relance du projet européen pourra renforcer la résilience de l'Union et la profiler en vue de relever les grands défis que sont les transitions environnementale, alimentaire, énergétique, digitale et démographique.
- La Wallonie, carrefour de l'Europe, riche d'un maillage d'infrastructures, d'entreprises, de pôles de compétitivité, de centres de recherches et d'enseignements de qualité dispose d'atouts considérables pour **devenir un véritable pôle d'excellence et de développement opérationnel dans les technologies et les processus du futur** (biotechnologie – nanotechnologie – intelligence artificielle – *credal to credal* – biomorphisme – transition

énergétique – transition climatique). D'autres régions du monde ont fait la preuve de la possibilité de créer de véritables dynamiques novatrices et créatrices en réunissant, en combinant et en favorisant la fertilisation croisée d'acteurs entrepreneurs, proactifs et volontaristes. Il n'y a aucun atavisme ni aucune fatalité qui puisse être invoqué pour justifier d'une quelconque impossibilité de relever un tel défi en Wallonie. Ce défi pourra être relevé à travers la mise en place d'une véritable **plateforme synergique de développement socio-économique durable**, dont les objectifs, au-delà du renforcement de nos pôles de compétitivité, sera d'initier de nouveaux pôles d'innovation et d'exploitation industrielle de ces innovations.

L'idée sous-jacente à cette plateforme est de fédérer les forces vives de la Wallonie dans un plan coordonné de développement de l'attractivité socio-économique de cette région visant à créer de l'activité industrielle à haute valeur ajoutée sociale (emploi et cohésion sociale) et économique (plus-value d'investissement et bénéfices financiers), dans une perspective de développement durable.

Les forces vives en question sont les entreprises, les syndicats, les pouvoirs publics, les acteurs de la recherche fondamentale et appliquée, les acteurs de la formation et les futurs diplômés.

Il s'agit de préparer le terrain en vue de susciter et d'attirer les investissements dans des filières d'activités industrielles à très haute valeur ajoutée.

Cela implique de repérer ou de contribuer à l'apparition de « gisements » de développement et/ou de filières de développement.

Recherche fondamentale --> recherche appliquée --> prototypage --> investissement industriel et développement commercial --> mise en production

Le rôle des **industriels** régionaux, réunis en table ronde, est de sonder les opportunités synergiques endogènes de la région, mais aussi exogènes et de contribuer à l'élaboration d'un contrat social de développement régional avec les interlocuteurs syndicaux. Il sera également d'être les ambassadeurs de la consistance de la plateforme auprès d'industriels et d'investisseurs potentiels extrarégionaux.

Le rôle des organisations **syndicales** est de contribuer à l'élaboration d'un contrat social de développement régional avec les interlocuteurs industriels et de fédérer les travailleurs de la région autour de la plateforme.

Le rôle des pouvoirs **publics** (décideurs politiques, intercommunales de développement économique, administrations et services parastataux) est de préparer le terrain infrastructurel, réglementaire, administratif, et d'allouer les moyens de subventionnement et de subsidiation ad hoc afin de « booster » le démarrage de la plateforme, son fonctionnement et l'atteinte de ses objectifs.

Le rôle des acteurs de la **recherche** est de mettre au point des produits et/ou des procédés susceptibles de production et d'exploitation industrielles.

Le rôle des acteurs de la **formation** est de proposer aux futurs diplômés des chemins accompagnés de développement personnel et professionnel cohérents et consistants, adaptés aux défis inhérents au projet de développement socio-économique porté par la plateforme.

Le rôle des futurs **diplômés** sera de relever les défis de la compétence et de la performance.

Une structure de **coordination** de la plateforme sera nécessaire à l'élaboration des méthodologies, à la réunion et à la coordination des acteurs, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au reporting des plans d'action.

L'initiation et la réussite d'un tel projet nécessiteront la réunion et la mise en œuvre d'un certain nombre de compétences, d'aptitudes et d'attitudes : courage et audace, vision, lucidité, honnêteté, pragmatisme, professionnalisme et efficacité, confiance et respect mutuels, fiabilité, générosité et altruisme... patience et détermination.

### **3. La présence des instances wallonnes dans les instances européennes : un enjeu aussi bien stratégique que tactique au quotidien**

L'heure est à la participation, à la coopération, à l'agilité, au self-leadership et au raccourcissement des chaînes d'exercice du pouvoir dans les écoles de management les plus avancées. Pourquoi la gouvernance wallonne n'appliquerait-elle pas ces principes, en particulier en ce qui concerne la contribution de la Wallonie à la relance du processus de construction d'une Europe fédérale démocratique et pionnière.

Une application des principes modernes de management à cette dimension du devenir de la Wallonie donnera lieu à deux initiatives permettant de couvrir les dimensions tant stratégiques qu'opérationnelles de la présence de la Wallonie à tous les niveaux des instances européennes.

- **L'institution d'un ministre régional de la construction et de l'intégration européenne** permettra d'inspirer par tous les leviers d'influence directs et indirects entre ses mains des avancées à tous les niveaux possibles et dans toutes les matières relevant des compétences régionales.

- À un niveau plus opérationnel, **la réinscription dans les missions de l'administration régionale wallonne d'un objectif de présence dans les instances européennes partout où cela est possible** devrait offrir à ce ministre, et au gouvernement, des bras armés afin de faire valoir la vision, les intérêts et les ambitions de la Wallonie dans ces différentes instances.

### **4. Les dynamiques transfrontalières, véritables leviers de développement et de relance de l'intégration**

L'existence de frontières, héritées de l'histoire, génère non seulement un marquage et souvent une clôture territoriale, mais elle entraîne également des phénomènes de clôtures administrative et opérationnelle. Or, la coopération transfrontalière et interrégionale a déjà offert des exemples de succès dans le décloisonnement et le désenclavement. Pensons à la Grande Région, au Pôle européen de Développement, à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, etc.

C'est dans cet esprit qu'il me semble essentiel que la Wallonie et son futur ministre de la construction et de l'Intégration européenne s'attachent à booster les synergies politiques et administratives transfrontalières, de manière à faire tomber les effets dissuasifs, les restrictions d'action publique et les coûts liés aux passages des frontières. Il conviendrait, dans cet esprit, d'étendre les champs d'expertise et de recherche du CPDT au niveau transterritorial.

De nombreuses applications et de nombreux champs d'intérêt s'ouvrent pour le développement des dynamiques transfrontalières : les transports en commun, les soins de santé, la police, la formation, l'emploi, etc.

## 5. Le rapprochement de l'Europe et de ses citoyens

C'est devenu un lieu commun que de dire que l'Europe est éloignée des citoyens, tant cet état de fait transpire de la méconnaissance, quand ce n'est pas de l'hostilité et de la méfiance, de beaucoup de citoyens à l'égard de l'Union et de ses institutions.

Au regard de ce désamour, l'enjeu de rapprochement de l'Europe et des citoyens apparaît donc être un enjeu majeur. Un certain nombre d'initiatives devront donc être prises. Je suggère par exemple les suivantes :

- **Le Parlement régional devra initier une dynamique d'information et de promotion des politiques européennes et de leurs impacts sur les citoyens.** Les moyens de communication et de télécommunication ne manquent pas aujourd'hui qui permettront d'atteindre le plus grand nombre.

- À l'instar de ce que la Commission a entrepris à propos du maintien ou de la suppression du changement d'heure à l'approche de l'été et de l'hiver, la Wallonie devrait créer une **plateforme de consultation citoyenne sur des thématiques et politiques européennes.**

- Une autre initiative potentiellement mobilisatrice serait l'inscription obligatoire dans les programmes scolaires d'une **journée de sensibilisation à l'Europe en 6<sup>e</sup> primaire et en 6<sup>e</sup> secondaire** pour tous les étudiants et dans toutes les filières et réseaux.

## 6. Le renforcement de la place des politiques européennes dans la politique wallonne

Inscrite dans une construction institutionnelle supranationale, la Wallonie voit sa législation influencée par les prescriptions européennes. Ces prescriptions nécessitent souvent une transcription dans le droit régional.

La volonté de la Wallonie de demain d'exercer un rôle de moteur et **d'inspiration** dans la relance du processus de construction européenne après le Brexit ne pourra pas faire l'économie d'une certaine forme d'**exemplarité dans la traduction des politiques européennes dans la législation wallonne.**

C'est dans cet esprit qu'il conviendra que le Gouvernement veille à l'intégration d'un **objectif**, non seulement **d'influence**, mais aussi **d'appropriation** et de **suivi des politiques européennes dans les objectifs politiques et les missions de toutes les administrations.** Cela impliquera nécessairement de renforcer la rigueur dans le suivi et le respect des trajectoires budgétaires. Cet élément spécifique a fait l'objet d'un développement spécifique dans la présente publication du Collège.

## 7. Conclusions

*"À cœur vaillant rien d'impossible"*

La devise de Jacques Cœur, banquier, négociant et armateur français du XV<sup>e</sup> siècle, nommé grand argentier du royaume de France par Charles VII, ne résonne-t-elle pas à point nommé, pour indiquer la nature tout à la fois de la tâche à accomplir et des qualités nécessaires à celles et ceux qui l'accompliront.

Les enjeux de notre époque nécessitent assurément davantage de lucidité, de courage, de détermination et de vaillance que ceux de beaucoup d'autres époques. Et ni la petitesse relative de notre zone d'influence ni la dilution des responsabilités à l'échelle globale ne pourront être invoquées aux procès de l'Histoire pour justifier de ne pas avoir tenté de se fixer et de poursuivre une ambition à la mesure de ces enjeux.